

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION DU 4/10/2024 N° D2024-50

Nomenclature :

---

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet :** Convention d'occupation du domaine public pour la gestion du chalet snack sur le site alpin de Terre Ronde.

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du chalet snack de Terre Ronde signée le 7/12/2022 avec Monsieur et Madame SPRINCEANA, gérants de la SAS Brasserie de la Fontaine, notamment l'article 2 ;

**DECIDE**

**Article 1** : Est acceptée le renouvellement de la convention portant occupation du domaine public pour la gestion d'un chalet sur le site de Terre Ronde, commune de Plateau d'Hauteville, pour l'exploitation d'une activité de restauration rapide-snack, entre Haut-Bugey Agglomération – 57 rue René Nicod 01100 OYONNAX, et Monsieur et Madame SPRINCEANA, gérants de la SAS Brasserie de la Fontaine, domiciliée 10 rue de la République, 01110 Plateau d'Hauteville.

**Article 2** : La convention est reconduite à partir du 16 décembre 2024 pour une durée de deux ans.

**Article 3** : Les autres clauses de la convention sont inchangées.

**Article 4** : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président,

Michel MOURLEVAT



A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a vertical line on the right with a small scribble at the top.